



DIREZIONE DIDATTICA STATALE "IV CIRCOLO" Scuole Primaria e
Infanzia

Via Farnesiana, 32 - 29122 Piacenza Tel./Fax 0523/593254

Sito: <http://www.4circolopc.gov.it/> e-mail: pcee00400c@pec.istruzione.it

CMPI PCEE00400C - CF 80009530330

FRANCESE

1. PATTO EDUCATIVO DI CORESPONSABILITÀ PACTE EDUCATIF DE CORESPONSABILITÉ

- Vu le D.M. n. 5843/A3 du 16 octobre 2006 « Lignes directrices sur la citoyenneté démocratique et la légalité » ;
- Vu les D.P.R. n.249 du 24/6/1998 et D.P.R. n.235 du 21/11/2007 « Règlement portant statut des étudiantes et des étudiants de l'enseignement secondaire » ;
- Vu le D.M. n.16 du 5 février 2007 « Lignes directrices générales et actions au niveau national pour la prévention du harcèlement » ;
- Vu le D.M. n.30 du 15 mars 2007 « Lignes d'adresse et indications en matière d'utilisation de téléphones mobiles et d'autres dispositifs électroniques pendant l'enseignement, l'application de sanctions disciplinaires, le devoir de vigilance et de coresponsabilité des parents et des enseignants » ;
- Vu l'avis technique rendu le 28 mai 2020 par le Comité technique scientifique (CTS) établi auprès du Département de la protection civile ;
- Vues les Notes du Bureau Scolaire Régional de l'Emilia Romagna ayant comme objet « ANNÉE SCOLAIRE 2020/21 ET COVID 1-19 MATÉRIAUX POUR LA REPRISE » ;
- Vu la Note 4 du Directeur Général Dr. Stefano Versari "Préconditions pour "entrer" à l'école. Intégrer les Pactes éducatifs de coresponsabilité;

Cette réflexion est nécessaire. La complexité du moment présent et le manque de certitude quant au développement futur possible de la pandémie COVID_19, rend important le partage de stratégies et d'initiatives utiles à l'organisation pour la reprise en sécurité de l'année scolaire 2020-21.

En conséquence, on conclut avec la famille de l'élève le pacte éducatif de coresponsabilité suivant, avec lequel

L'école s'engage à

- fournir une formation culturelle et professionnelle qualifiée, ouverte à la pluralité des idées, dans le respect de l'identité de chaque étudiant
- offrir un environnement favorable à la croissance intégrale de la personne, en garantissant un service didactique de qualité dans un environnement éducatif serein, en favorisant le processus de formation de chaque étudiant, dans le respect de ses rythmes et de son temps d'apprentissage
- offrir des initiatives concrètes pour le rattrapage des situations de retard et de désavantage, afin de favoriser le succès de la formation et de lutter contre le décrochage scolaire ainsi que pour promouvoir le mérite et encourager les situations d'excellence;
- favoriser la pleine intégration des étudiants handicapés, promouvoir des initiatives d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers, en protégeant leur langue et leur culture, y compris par la mise en œuvre d'initiatives interculturelles, stimuler des réflexions et des parcours visant au bien-être et à la protection de la santé des étudiants;
- assurer la plus grande transparence dans les évaluations et les communications tout en maintenant une relation constante avec les familles, à travers aussi des moyens d'instruments technologiquement avancés, dans le respect de la vie privée;
- à la lumière du D.P.R. du 8 mars 1999, n° 275, " Règlement portant norme en matière d'autonomie des institutions scolaires " et de la loi du 10 mars 2000. N. 62, "Normes pour l'égalité scolaire", l'école travaille avec compétence et dévouement pour le début de l'année scolaire 2020-21, si bien que dans les conditions données et dans le respect des normes en vigueur et de celles qui seront éventuellement émises. Ceci afin de soutenir la programmation de solutions flexibles en termes de sécurité et d'organisation et d'exercice de la didactique.



DIREZIONE DIDATTICA STATALE "IV CIRCOLO" Scuole Primaria e
Infanzia

Via Farnesiana, 32 - 29122 Piacenza Tel./Fax 0523/593254

Sito: <http://www.4circolopc.gov.it/> e-mail: pcee00400c@pec.istruzione.it

CMPI PCEE00400C - CF 80009530330

L'étudiant s'engage à

- prendre conscience de ses droits et devoirs en respectant l'école en tant qu'ensemble de personnes, d'environnements et d'équipements;
- respecter les délais prévus et convenus avec les enseignants pour la réalisation de leur programme d'études, en s'engageant de manière responsable dans l'exécution des tâches requises;
- accepter, respecter et aider les autres et les autres et ceux différents de soi en s'engageant à comprendre les raisons de leurs comportements.

La famille s'engage à

- valoriser l'institution scolaire en instaurant un climat positif de dialogue, dans le respect des choix éducatifs et didactiques partagés, ainsi qu'une attitude de collaboration réciproque avec les enseignants;
- respecter l'institution scolaire, en favorisant une fréquentation assidue de ses élèves aux cours, en participant activement aux organismes collégiaux et en contrôlant quotidiennement les communications provenant de l'école;
- discuter, présenter et partager avec ses enfants le pacte éducatif signé avec l'Institution scolaire;
- Respecter les conditions préalables à la présence à l'école pendant l'année scolaire 2020-21.

Au mérite de ce qui précède, l'accent est mis sur un passage de l'avis technique du document du 28 mai 2020 du CTS relatif aux comportements impliquant directement les familles ou ceux qui détiennent l'autorité parentale.

Les conditions préalables à la présence d'élèves à l'école sont les suivantes :

- absence de symptômes respiratoires ou de température corporelle supérieure à 37,5°C, même au cours des trois jours précédents,
- ne pas avoir été en quarantaine ou en isolement à domicile au cours des quatorze derniers jours,
- ne pas avoir été en contact avec des personnes positives, à sa connaissance, au cours des 14 derniers jours.

À l'entrée de l'école, la mesure de la température corporelle n'est PAS nécessaire, mais quiconque aura des symptômes respiratoires et une température supérieure à 37,5° C devra rester à la maison.

Il est donc fait référence à la responsabilité partagée, collective et individuelle quant à l'état de santé des enfants confiés à la responsabilité parentale.

Nous renvoyons donc à une action diligente, prudente et le c.d. "principe de la confiance" selon lequel chaque partenaire peut avoir confiance que chacun se comporte en adoptant les règles de précaution normalement liées à l'activité qui est de temps à autre mise en cause. C'est en application de ce principe que se fonde l'indication du CTS de ne pas mesurer la température à l'entrée de l'école.



DIREZIONE DIDATTICA STATALE "IV CIRCOLO" Scuole Primaria e
Infanzia

Via Farnesiana, 32 - 29122 Piacenza Tel./Fax 0523/593254

Sito: <http://www.4circolopc.gov.it/> e-mail: pcee00400c@pec.istruzione.it

CMPI PCEE00400C - CF 80009530330

SIGNATURE DU DIRECTEUR SCOLAIRE

SIGNATURE DU PARENT / TUTEUR

Nom et prénom de l'élève :

classe et section: _____ -